

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 novembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DU 317 - Dénomination d'une voie « rue Gustave et Martial Caillebotte » (20e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination “ rue Gustave et Martial Caillebotte ” à la partie publique de la voie identifiée par l'indicatif FO/20, aménagée dans le secteur « Paul Meurice », à Paris (20^e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

La dénomination “ rue Gustave et Martial Caillebotte ” est attribuée à la partie publique de la voie FO/20, commençant au numéro 28, rue Paul Meurice et finissant au numéro 27, rue des Frères Flavien (20e).